3. — LE TEMPS. — 19 décembre 1934

Chronique persane

LE BAISER D'IBLIS

C'était dans une « suavité » d'Ispahan, dans un de ces pavillons isolés au cœur de successifs jardins, entre une pièce d'eau et des bosquets de roses, où les derniers seigneurs persans aiment encore à goûter avec mystère le charme des rêveries et la récitation des poèmes, ou à feuilleter d'une main câline les miniatures éblouissantes d'un rare manuscrit. Le prince D... me montrait son *Châhnamé* (*le Livre des rois*), de Firdousi. Je m'attardais devant une image extravagante. Un roi épaulé de deux hauts serpents noirs, assis entre deux péris, prenait une coupe de la main d'un échanson à queue de paon. En haut, un jeune cavalier et son armée, précédés d'un étendard grossier, traversaient les montagnes. En bas, au bord de la mer, un géant enchaîné était scié en deux avec une arête de poisson.

— Une légende, explique le prince, qui offre certaines analogies avec les mythes de Faust et de Moloch.

— Racontez, je vous en prie!

— Il faut remonter très haut dans notre histoire, non pas précisément à la création du monde, mais à un des premiers rois de Perse, le demi-dieu Djemchid. Tout ce que vous rencontrez de merveilleux, de doux et de sage est attribué, aujourd'hui encore, à Djemchid. Il fonda Suse et Persépolis, découvrit les mines de turquoises et de lapis-lazuli, pêcha les perles du golfe Persique. Il apprit aux hommes à colorer les laines, à tisser les beaux tapis, à planter et irriguer les jardins, à extraire les parfums des plantes, les remèdes des arbres, la mélodie du roseau. Il leur apprit encore à faire du vin et à s'alléger le cœur en le buvant. Djemchid était un peu notre Apollon et notre Bacchus. Sous son règne, qui dura sept siècles, la Perse connut la paix et la prospérité, et «le doux son de la musique remplissait le monde ». Mais, au terme de sa vie, Djemchid se prit d'un amour immodéré pour le vin. Sa raison se troubla, sa poitrine s'enfla d'orgueil. Assemblant ses ministres, il leur dit : « Dans tout l'univers, je ne connais que moi. C'est à moi que vous devez votre âme, votre intelligence, votre tranquillité. Par mes remèdes, j'ai sauvé le monde. Qui d'entre vous saurait éloigner la mort? Maintenant, reconnaissez en moi le Créateur, et m'adorez! » Les grands laissèrent tomber leur tête sur la poitrine, ne sachant que répondre, et Djemchid retourna à ses coupes d'ivresse. Son pouvoir déclina; il n'y eut plus ni paix ni bonheur dans l'Iran.

De l'autre côté du golfe Persique régnait un roi arabe, Zohak. Il était jeune et beau; des grappes de boucles, noires comme la nuit, encadraient ses joues couleur d'ambre, ses sourcils se rejoignaient au-dessus du nez, et sur chacune de ses épaules un grain de beauté apposait un sceau de musc. Mais son âme appartenait au vent et son cerveau était vide de sagesse. Un matin qu'il se promenait dans son jardin qui réjouissait le cœur, il vit, au milieu d'un tapis de tulipes, un paon dépliant sa roue. Il pensa : « Cet oiseau est plus beau que toutes les royautés. » Aussitôt le paon s'envola, disparut dans les branches d'un arbre, et au côté de Zohak apparut un jeune homme, la mine décente et la voix enjôleuse : « Je t'aiderai à conquérir un empire plus brillant et plus multicolore que les plumes du paon. Car je sais des choses que tu ne peux apprendre que de moi. En échange je te demanderai seulement ton « âme ». Une âme, qu'est-ce que c'est ?... Un souffle », pensa Zohak. Il l'abandonna à Iblis, le diable, et aussitôt prit le monde comme une bague à son doigt. Iblis équipa de rapides cavaliers et des vaisseaux, et Zohak, le roi arabe, envahit la Perse.Les habitants y étaient si malheureux, sous l'oppression de Djemchid, qu'ils l'acclamaient comme un sauveur. Djemchid s'enfuit et voulut s'embarquer pour l'Inde, lorsqu'il fut rejoint par Zohak, qui l'enchaîna et le fit scier avec une arête de poisson, enfermé entre deux planches. Zohak entra en triomphe au palais de Persépolis, et se rendit à l'appartement des femmes. Il y trouva, entre mille « idoles », les deux filles de Djemchid, deux vierges à la face voilée, perles intactes qui n'avaient jamais éprouvé de peine. Seules les boucles de leurs cheveux, qui tombaient jusqu'à leurs pieds, avaient ressenti la douleur de la torture. Mais aujourd'hui elles tremblaient comme des feuilles de peuplier, et leurs bouches pleines de parfums exhalaient de douces plaintes. Elles s'appelaient Cherinaz et Arnevaz. Zohak les épousa sur-le-champ, et leur apprit la perversité et la magie, dont Iblis avait comblé son âme. Puis il partit pour Ispahan, une ville remplie de magnificence, entourée de murs si hauts qu'ils semblaient vouloir arracher les étoiles. Le roi arabe y établit sa capitale plus brillante que Jupiter dans la sphère céleste, et la couronna de berceaux de vignes et de bosquets de roses. Il y passait ses nuits avec les filles de Djemchid, à entendre le son des harpes et à vider des coupes taillées dans une seule gemme et que lui versait Iblis déguisé en échanson, et amoureux du roi. Un soir qu'il le trouva seul et la raison troublée par le vin, le diable, ne pouvant résister à son désir, dit de sa voix enjôleuse : « Mon cœur, ô roi, brûle d'amour pour toi, et mon seul bonheur est de te regarder. Je n'ai qu'une chose à te demander : que tu permettes à ton esclave de baiser tes épaules, d'appliquer mes deux yeux sur les deux grains de beauté que tu portes à gauche et à droite de ta nuque bénie. » Le roi répondit : « Je t'accorde ta prière. Mais fais-le doucement avec l'art des caresses, et il se peut qu'il t'en revienne quelque faveur. »

Iblis appliqua sa bouche sur les grains de beauté du roi, et à l'instant même jaillit de chaque baiser diabolique un serpent noir, crachant et sifflant au-dessus de la tête royale. Et d'Iblis aucune trace.

Zohak, épouvanté, crie à l'aide. On accourt avec sabres et haches. On coupe les deux serpents au ras de la chair, mais aussitôt ils repoussent, plus vigoureux qu'avant, dressés comme deux branches d'arbre sur les épaules du roi.

Médecins et sorciers, appelés de tous les coins de l'empire, ordonnent des remèdes, procèdent aux enchantements. Les serpents n'en deviennent que plus furieux, se jetant à gauche et à droite et arrachant des cris de douleur à Zohak. Finalement Iblis réapparaît sous forme de savant. Il dit : « O roi, c'était une chose inévitable, car personne ne peut combattre sa destinée; ne te chagrine pas outre mesure. Donne à manger tous les jours à chacun de tes serpents une cervelle de jouvenceau, et ils s'apaiseront. »

Ainsi fut fait. Les gardes allaient saisir toutes les nuits et amenaient au palais deux adolescents, tantôt d'humble naissance, tantôt de noble origine. Après le plaisir du roi, on les livrait aux cuisiniers. Ils leur tranchaient la tête comme à des moutons, enlevaient la cervelle et en préparaient délicatement un plat pour chacun des serpents. Et les serpents du diable devenaient d'une douceur angélique. Ils entouraient tendrement le cou et la poitrine du roi, se lovaient dans son dos, se couchaient le long de ses flancs. Ils devinaient les ennemis de Zohak; dès qu'un d'eux s'approchait, ils se dressaient menaçants et lui crachaient un venin aveuglant dans les yeux. Zohak s'habitua à ses serpents et ressentit de l'amitié pour eux. Ainsi se passèrent des années; peut-être des siècles, car le roi arabe régna neuf cents ans dans Ispahan. Des milliers d'adolescents avaient été sacrifiés au monstre. La ville se dépeuplait de jeunesse. Mais alors arriva un cuisinier qui eut pitié de tant de printemps saccagés. Il en tuait un seul sur deux, tiré au sort, et mêlait à sa cervelle de la cervelle de mouton, si savamment que les serpents ne s'en aperçurent guère. Il réussit ainsi à sauver trente jouvenceaux par mois, qu'il cacha en un lieu sûr. Quand leur nombre atteignit deux cents, il leur donna quelques chèvres, quelques moutons, et les envoya vers le désert. C'est de ces échappés que sortit la race des Kurdes, gens instables, dont les maisons sont des tentes et dont le cœur incline à adorer le diable sous la forme du paon. (Aujourd'hui ce culte est encore répandu dans la tribu des Yésidis.)

Il y avait à Ispahan un forgeron du nom de Kaveh. On lui avait déjà pris seize fils pour servir de nourriture aux serpents, et on lui réclamait le dix-septième. Kaveh se révolta; il arracha son tablier de cuir, le piqua sur une lance et, suivi de toute la ville, il sortit d'Ispahan et alla, dans sa retraite, chercher Féridoun, Féridoun, un jeune prince de pure race persane, authentique héritier du trône, Féridoun, beauté et justice du monde, « élancé comme un cygne, brillant comme le soleil, agréable comme le savoir, nécessaire comme la pluie ».

Féridoun suit l'étendard du forgeron, s'empare de la ville, du palais — Zohak s'est enfui, — de la couronne royale dont il arrache les pierres précieuses pour les incruster dans le tablier de cuir de Kaveh, devenu le drapeau national. Puis il entre dans le harem, où les deux filles de Djemchid, Cherinaz et Arnevaz, ses parentes, délivrées du monstre arabe, accueillent le jeune héros avec des actions de grâces, et, le soir de leurs noces, soupirent mélodieusement : « Ce n'était pas une vie, ô roi, de se coucher et de se lever avec un serpent pour compagnon. »

Mais ayant aperçu, de la montagne où il se cache, son successeur, assis, sur la haute terrasse de roses, entre ses deux idoles, « pleines d'enchantement et de tendresses » et les lèvres frémissantes de malédictions contre leur ancien époux, Zohak, fou de rage et de jalousie, se transforme en dragon et, aidé de l'armée d'Iblis, encercle la ville. Féridoun sort des murs, précédé de l'étendard de cuir dont les pierres précieuses jettent des reflets jaunes, rouges, verts, sur le monde et aveuglent le dragon. Féridoun, tout comme Siegfried, à qui il ressemble, le transperce de sa lance, le cloue au rempart, extermine les adorateurs des Ténèbres, rebâtit les autels du Dieu-Lumière et rend paix, justice et prospérité à la Perse.

Cherinaz et Arnevaz lui donnent trois fils, entre lesquels il partage son immense empire: le pays de Roûm à Selm; le Touran, pays des Turcs et des Tartares, à Tour; l'Iran à Irady. Ainsi Féridoun est l'ancêtre du grand groupe indo-européen. Par la suite, les Persans se réclameront de leur parenté avec les Roumis aryens, leurs Chosroës épousent des princesses byzantines.

Quant au grossier drapeau de Kaveh, il fut porté devant tous les rois de Perse depuis Féridoun jusqu'à Jesdiguerd. Elargi de règne en règne,enrichi de joyaux par chaque monarque, le glorieux tablier du forgeron d'Ispahan, palladium sacré de l'indépendance iranienne, avait atteint une dimension de vingt-deux pieds sur quinze, lorsqu'il tomba entre les mains des Arabes, qui l'envoyèrent au calife Omar. Le calife le coupa en quinze lambeaux, qu'il distribua aux quinze conquérants avec une province de l'ancien empire des Châhs. Ils y imposèrent l'Islam. Et désormais, dit Firdousi, « les Persans s'orientent, pour prier, vers une pierre noire (la Kaaba de la Mecque), au lieu de se tourner vers le Feu aux belles couleurs. »

MYRIAM HARRY.

Journée parlementaire

LE BUDGET DE 1935 DEVANT LE SÉNAT

Dans deux séances tenues sous la présidence de M. Jules Jeanneney, le Sénat a poursuivi l'examen du projet de budget de 1935.

A la séance du matin, il avait adopté les budgets des dépenses des colonies et de l'air. A celle de l'après-midi, ceux de la guerre et des poudres et salpêtres.

Le budget de la guerre a donné lieu à un débat qui aura un grand retentissement. Intervenant dans la discussion générale après M. Emile Sari, rapporteur spécial, M. Lémery, qui avait naguère poussé, à plusieurs reprises, un cri d'alarme contre notre politique extérieure qu'il trouvait trop faible et aveugle, en a poussé un plus angoissant peut-être contre notre politique militaire. Le sénateur de la Martinique a montré l'Allemagne procédant, sans nullement se soucier du chiffon de papier du traité de Versailles, à des armements formidables, alors que la France reste endormie dans une fausse sécurité, et il a conclu en déclarant que le rétablissement du service de deux ans était « une nécessité absolue ».

L'effet produit par l'éloquence enflammée de M. Lémery était tel que M. Flandin, aussitôt avisé, crut devoir venir y répondre. Il l'a fait dans un beau et ferme discours qui a été très applaudi par la grande majorité de l'Assemblée. Le président du conseil a rappelé qu'à côté de la force matérielle, il y a la force morale et « qu'il ne fallait pas méconnaître la valeur du système d'assurances internationales et d'accords sur lequel repose, qu'on le veuille ou non, la paix du monde ».

Le budget de la guerre

Le rapporteur du budget de la guerre, *M. Emile Sari*, a indiqué que ce budget s'élevait, pour 1935, à 5,689 millions. En tenant compte des crédits supplémentaires votés l'an dernier et des économies réalisées par décrets-lois, cette dotation est sensiblement égale à celle de 1934.

Les crédits sont diminués pour les fabrications, mais un projet spécial a paré à cette diminution. Quant aux réductions effectuées par la commission des finances, elles ne portent en rien, assure le rapporteur, atteinte à la force de notre armée. Deux problèmes se posent, dit-il, celui des armements et celui des effectifs.

La France a élevé sur ses frontières toute une organisation défensive qui montre que, si elle veut se défendre contre toute agression, elle ne poursuit aucun rêve belliqueux. Elle a réduit ses effectifs qui ne dépassent pas en ce moment 460,000 hommes avec lesquels elle doit assurer en même temps que la défense de son territoire celle de ses colonies.

En face de ces 460,000 hommes, l'Allemagne, malgré les traités, dispose de 600,000 hommes : 400,000 de la Reichswher et 200,000 des formations de police. Derrière ces 600,000 hommes encasernés, il y a 700,000 hommes instruits derrière lesquels sont prêts à marcher 1,400,000 hommes de réserve et 1 million d'hommes des formations paramilitaires.

En France, grâce aux mesures prises, à la modification des dates d'appel, à l'enrôlement des militaires de carrière et de recrues nord-africaines et à nos fortifications, la garde de nos frontières est assurée pour 1935. Mais les années creuses commenceront en 1936 et se prolongeront jusqu'en 1940. Le contingent normal tombera de 220,000 hommes à 124,000. Pour parer à cela, M. Painlevé avait proposé de tirer 30,000 hommes de l'Afrique du Nord et 13,000 des colonies. Par ailleurs, on a décidé d'incorporer les jeunes recrues à 20 ans au lieu de 21 et d'intensifier l'engagement des spécialistes.

En tout cas, déclare en terminant le sénateur de la Corse, dont le discours a été très applaudi, il faut que tous les incorporés reçoivent une instruction véritablement militaire.

Voici *M. Lémery* à la tribune. Tout au début de son discours, qui va produire une grande impression et soulever, d'un côté, des applaudissements chaleureux, et de l'autre, de vives protestations, le sénateur de la Martinique rappelle qu'il y a onze mois, il avait jeté, du haut de cette même tribune, un cri d'alarme au sujet de notre politique extérieure. L'Allemagne venait de démasquer son jeu et de jeter au monde comme une déclaration de guerre, sa déclaration de réarmement.

M. Lémery. — On apercevait le caractère illusoire d'une politique dont j'avais depuis longtemps dénoncé les dangers. Nous revenions, au lieu d'entrer dans une ère de paix, à une situation aussi grave que celle de 1914.

Je disais alors qu'il fallait se hâter de dresser les digues encore susceptibles de contenir l'Allemagne : il faut, disais-je, resserrer nos alliances et fortifier notre armée. Je ne dissimulais pas qu'à mes yeux il n'était pas d'autre moyen de fortifier notre armée que d'allonger la durée du service militaire.

L'orateur est heureux de constater que, depuis lors, la France a renoncé, dans sa politique extérieure, à ses dangereuses « méthodes de timidité ». Il en rend hommage à M. Barthou, qui a commencé ce redressement, et à M. Pierre Laval qui le poursuit. Néanmoins, la menace que l'Allemagne fait peser sur le monde persiste.

M. Lémery rappelle que M. Baldwin « semblait inviter l'Allemagne à revenir à Genève »; il ne faudrait pas cependant, dit-il, croire que la paix peut sortir de la conférence du désarmement.

M. Lémery. — La violation par l'Allemagne des traités signés par elle, les rivalités des grandes puissances gardiennes des traités ont supprimé en fait les clauses militaires de Versailles et ramené l'Europe au régime de la paix armée.

L'Allemagne a modernisé son matériel. Elle possède aujourd'hui toutes les armes : artillerie lourde, tanks, aviation.

Pour l'aviation surtout, elle possède une supériorité qui n'ira dans l'avenir que s'affirmant et qui sera complète en 1936. Elle n'a rien négligé pour cela.

En résumé, en ce qui concerne les effectifs, l'Allemagne est revenue à l'état de 1914 et nous à l'armée de 1870. (Mouvements divers. — Protestations à gauche.)

Faisant à son tour l'évaluation des effectifs allemands, *M. Lémery* signale que la Reichswehr, limitée par le traité de paix à 100,000 militaires de carrière, en compte 400,000, plus 200,000 hommes de police militaire, 750,000 hommes de garde-frontières et 4,200,000 hommes de réserve. Au lieu de 10 divisions accordées par le traité de Versailles, elle en a de 90 à 100. Et cette armée formidable est, assure l'orateur, dotée d'un matériel formidable.

Alors que l'Allemagne réarmait, la France adopta le service d'un an que les permissions agricoles et les libérations anticipées réduisent, assure M. Lémery, à 10 mois et même à 8 mois. On est ainsi arrivé, dit-il, à un effectif de 220,000 hommes et c'est ce chiffre qui l'a conduit à rappeler l'armée de 1870 qui, elle, « avait au moins le mérite de compter des vieux soldats aguerris ». Et, dans les années creuses, ces effectifs descendront à 175,000 hommes !

Quant aux fortifications, elles sont insuffisamment gardées, signale le sénateur de la Martinique ; elles présentent même une brèche de 40 kilomètres, et il ajoute qu'elles ne pourront jouer un rôle que si nos effectifs sont suffisamment « étoffés »; or il ne le sont pas. Quant aux réserves, il serait nécessaire de les reprendre en main avant de les mettre en action. L'orateur signale que le conseil supérieur de la guerre ne s'est pas réuni officiellement depuis la fin de 1933. Au milieu des protestations d'une partie de l'Assemblée, il déclare que « le Parlement doit la vérité au pays et que le rétablissement du service de deux ans est une nécessité absolue, d'ailleurs à peine suffisante, car il devra être combiné avec le renforcement de l'armée de métier ».

M. Lémery. — Je vous demande, monsieur le ministre, de vouloir bien nous apporter des précisions. Vous avez dit votre intention d'activer les engagements et rengagements de spécialistes, mais vous n'avez pas dit par quel moyen.

Vous avez pris sur la question de la durée du service une position qui m'inquiète. Ne sommes-nous pas dans les circonstances exceptionnelles auxquelles vous avez fait allusion?

La France veut vivre; dites-lui que l'ère du laisser-aller est close; demandez-lui d'accomplir son devoir sans jactance comme sans faiblesse, et elle vous suivra. (Vifs applaudissements à droite, au centre et sur quelques bancs à gauche.)

Le comte de Blois, qui a remplacé M. Lémery à la tribune, déclare qu'en face de l'intensité des armements allemands, la France est en droit de s'émouvoir. Le sénateur de Maine-et-Loire estime que, pour améliorer la situation, on peut se procurer les effectifs qui nous manquent, soit dans le cadre des lois actuelles, soit en créant une nouvelle législation. Il rappelle que la loi d'un an reposait sur l'hypothèse d'un grand nombre d'engagements et de rengagements. Or, ces engagements, on ne les a pas suffisamment encouragés, dit-il, et le rythme en a été retardé par l'attribution de l'indemnité de chômage.

Le ministre du travail reconnaît qu'en effet l'indemnité de chômage a nui, dans une certaine mesure, aux engagements militaires. Aussi, ses services cherchent-ils une solution en accord avec ceux du ministère de la guerre.

Le général Bourgeois, président de la commission de l'air, appuie les observations des deux orateurs précédents. Il est convaincu qu'à bref délai, on sera conduit à demander au pays le service de deux ans, pour la période des années creuses.

M. Cabart-Danneville, après avoir rappelé qu'en mars 1933 il avait demandé le maintien de tous les crédits militaires, adjure le gouvernement de ne pas laisser inachevés les travaux nécessaires à la défense nationale.

Quant à *M. Voilin*, il attire l'attention du gouvernement sur les ouvriers et ouvrières d'Etat occupés à la défense nationale et qui, dit-il, attendent depuis quatre ans qu'on leur applique la loi sur les assurances sociales.

Répondant aux orateurs précédents, *le général Maurin*, ministre de la guerre, fait remarquer que les questions posées dépassent certainement le cadre du budget de 1935. Au général Bourgeois qui a déclaré que le problème des effectifs doit trouver la solution dans les mois qui viennent, le ministre de la guerre déclare qu'il ne peut qu'étudier ce problème au point de vue militaire et le soumettre au gouvernement, mais, ajoute-t-il, sans fournir aujourd'hui aucune précision, « car l'*Officiel* devient trop souvent un excellent agent de renseignements. je suis obligé à une prudente réserve, ce qui n'exclut pas une vigilante énergie ». Cette remarque, où l'on veut voir une allusion aux déclarations qui viennent d'être faites à la tribune, est très applaudie à gauche.

Quant aux réductions de crédits proposées par la commission des finances, le ministre de la guerre déclare qu'il ne pourra pas les accepter dans leur totalité, notamment celles qui concernent les services sanitaires.

Le ministre se déclare résolu à préserver de certaines agitations le personnel d'élite des établissements d'artillerie, dont il se préoccupe d'ailleurs d'améliorer le sort. Enfin, il intensifiera la propagande en faveur des engagements et des rengagements.

La discussion générale étant close, le *général Messimy* déclare à l'article 10 (état-major général) qu'il voulait poser deux questions : l'une sur l'organisation du haut commandement, l'autre sur les garnisons permanentes des fortifications, mais il les reprendra, soit au cours de l'examen des chapitres, soit lors de la discussion des cahiers de crédits de 800 millions. Mais, assure le président de la commission de l'armée, « nous mesurerons nos questions en séance pour que l'*Officiel* ne renseigne pas l'étranger ».

M. Lémery ayant demandé la parole pour un fait personnel, M. Messimy lui objecte qu'il a apporté à la tribune des « précisions regrettables ». — « Tous mes chiffres, réplique le sénateur de la Martinique, ont été empruntés, soit aux rapports de la Chambre et du Sénat, soit à la *Revue des Deux Mondes*. »

Le chapitre 12 (intendance, santé, recrutement) sur lequel la commission propose une réduction de 4 millions est réservé, après intervention de MM. Armbruster, Guy de Wendel, Hirschauer, Chassaing, Sari, Caillaux et Germain-Martin.

Après l'adoption des chapitres du budget de la guerre, concernant les troupes métropolitaines, *M. Pierre-Etienne Flandin*, qui est venu prendre place depuis quelques instants au banc du gouvernement, demande la parole. Les sénateurs, qui avaient quitté la salle des séances, prévenus de l'arrivée du président du conseil, étaient revenus, et c'est devant une salle comble que celui-ci prononce le discours que nous donnons d'après le compte rendu analytique officiel.

DISCOURS DE M. P.-E. FLANDIN

PRÉSIDENT DU CONSEIL

M. Flandin, président du conseil. — Je ne voudrais pas laisser le Sénat et le pays sous l'impression du discours qu'a prononcé M. Lémery au cours de la discussion générale du budget de la guerre.

Je n'ai pas eu l'opportunité d'entendre ce discours, mais je viens d'en prendre connaissance et, tout en rendant hommage à sa documentation, à la bonne foi et à l'ardeur patriotique dont il est inspiré, je dois dire que j'ai pu craindre, en le lisant, que l'opinion publique ne vînt à en déduire que les gouvernements qui ont précédé le mien n'ont pas fait tout leur devoir pour l'organisation de la défense nationale.

Nous sommes une nation pacifique de 40 millions d'habitants (Très bien!), et nous avons hélas! appris par l'expérience qu'il faut nous prémunir contre tout danger pouvant menacer l'intégrité de notre territoire. Mais nous ne devons pas avoir d'autre organisation militaire qu'une organisation strictement défensive. Certains ministres des gouvernements qui nous ont précédés — et je fais allusion particulièrement à cette grande figure qu'était mon ami Maginot — ont voulu que cette organisation se matérialisât dans des fortifications défensives. Pour cela, de gros sacrifices ont été demandés au pays. Ceux qui ont pu visiter ces nouvelles lignes de fortifications les ont quittées rassurés et la même impression a été ressentie par des personnalités étrangères en ce qui concerne l'avenir de la France.

M. Hervey. — Encore faudra-t-il que ces fortifications soient occupées par des hommes!

Le *président du conseil.* — J'arrive à ce point. Les fortifications doivent assurément être tenues en état de défense. Mais M. le ministre de la guerre a déclaré que le problème ne lui échappait pas, et ce serait faire une injure gratuite à nos grands chefs militaires et au gouvernement lui-même que de supposer qu'ils puissent tolérer que nos frontières ne fussent pas en état de défense.

On a évoqué le réarmement de l'Allemagne et opposé ses effectifs à ceux de la France. Je ne veux pas me prononcer sur le fond de la question. Ce n'est ni l'heure ni le lieu. (Très bien! à gauche.) Mais, à supposer que les choses soient exactement telles que les a exposées M. Lémery, nous nous trouverions conduits à certaines décisions dans l'avenir. Pouvons-nous préjuger aujourd'hui ces décisions? Je ne le pense pas.

Notre politique militaire n'est qu'un des aspects de l'ensemble de notre politique, elle est liée à notre situation en Europe. (Très bien!). Nous ne devons négliger aucun facteur qui permette à la France de garder la figure résolue, mais pacifique, qui lui vaut des sympathies et des appuis si précieux.

Cela est particulièrement nécessaire au moment où nous travaillons à consolider la paix du monde. Tandis que, par les délibérations de Genève, nous sommes déjà parvenus à écarter des problèmes angoissants, que les mêmes esprits qui s'inquiètent aujourd'hui considéraient comme décelant des menaces graves, nous n'entendons pas renoncer au bénéfice de la solidarité internationale. (Très bien! à gauche!) L'œuvre de Genève n'est ni achevée ni périmée. Elle apporte des possibilités certaines pour la consolidation de la paix.

La France, j'ai déjà eu l'occasion de le dire, est une personne majeure qui ne mendie pas sa sécurité. (Très bien!) Elle l'assure par ses propres forces. Mais ce serait commettre une faute incommensurable que de méconnaître la valeur du système d'assurances internationales et d'accords sur lequel repose, qu'on le veuille ou non, la paix dans le monde. (Vifs applaudissements.)

J'ai voulu faire ces déclarations qui étaient nécessaires, car, au moment où le gouvernement s'efforce de ranimer la confiance à l'intérieur du pays, il importe aussi que la confiance dans la paix ne soit pas troublée par des prophéties pessimistes.

La France a montré qu'elle pouvait subir victorieusement tous les chocs, à condition de conserver son équilibre moral et, à l'extérieur, le prestige immaculé que lui vaut sa volonté inébranlable de paix. (Vifs applaudissements à gauche et au centre.)

Répondant à une observation du comte de Blois, le président du conseil rappelle que le gouvernement demande au Parlement le vote d'un crédit de 800 millions pour compléter notre organisation militaire.

Intervenant à nouveau, M. Lémery fait remarquer qu'il a posé une question précise à laquelle il n'a pas été répondu : il a demandé si, avec nos effectifs actuels, on pouvait faire face à toutes les éventualités et occuper nos ouvrages fortifiés.

Le sénateur de la Martinique tient à préciser qu'il n'a apporté à la tribune que des renseignements puisés à des documents officiels et connus. Le président du conseil a, dit-il, promis pour demain des projets et des pactes. « Ces pactes, on les attend depuis déjà trop longtemps », déclare l'orateur, et il ajoute :

M. Lémery. — Quand on a vécu longtemps loin de la France maternelle, l'affection qu'on a pour elle est plus émue que celle des Français qui, de tout temps, sont restés sur le sol de la patrie. (Mouvements divers.)

C'est ce sentiment exigeant et inquiet qui m'inspire la réflexion que voici : je ne crois pas que, pour avoir confiance, le pays ait besoin d'ignorer la vérité ; je crois, au contraire, qu'il faut la lui faire connaître tout entière.

J'ai pris mes responsabilités. Que le gouvernement prenne les siennes. Un jour prochain, je l'interpellerai sur la politique militaire qu'il entend suivre : alors, le Parlement, à son tour, aura à se prononcer. (Vifs applaudissements au centre et à droite.)

Nouvelle intervention du président du conseil en réponse aux dernières paroles du sénateur de la Martinique.

M. P.-E. Flandin, président du conseil. — Je tiens à affirmer à M. Lémery que ma sensibilité en matière de défense nationale égale la sienne. Nul ne saurait réclamer pour soi le monopole du patriotisme intégral. (Applaudissements à gauche.) D'ailleurs, je ne sais pas ce que l'honorable sénateur veut dire en parlant d'exilés : les habitants de nos territoires d'outre-mer sont des Français, vivant comme nous sur une terre française. (Applaudissements à gauche.)

J'ai lu le discours de M. Lémery; à supposer que ce soit utile, ce que je ne crois pas, il me serait difficile de discuter en ce moment et ici, les chiffres qui s'y trouvent. Même s'ils sont exacts, il faudrait encore démontrer, pour en tirer les conclusions que M. Lémery en a tirées, que l'armée française est en état d'infériorité de telle ou telle façon, sur tel ou tel point; or, cette démonstration n'a pas été faite. (Applaudissements à gauche et protestations à droite.)

J'avoue que je suis surpris de certaines protestations.

Le comte de Blois. — C'est vous qui nous surprenez par vos déclarations !

M. Flandin. — De tout temps et en tout pays, il y aura toujours quelque chose à faire pour perfectionner la défense nationale; car celle-ci ne peut être envisagée autrement que d'un point de vue dynamique et non pas statique.

La meilleure preuve en a été donnée par M. Lémery lui-même, lorsqu'il a évoqué la rapidité du réarmement de l'Allemagne.

Au surplus, il n'y a pas que la question des effectifs qui doive être considérée; il faut tenir compte de tout le potentiel de guerre d'une nation : industrie, finances, politique. Actuellement, en effet, la défense nationale englobe le pays tout entier.

J'accepte par avance le rendez-vous que M. Lémery envisage de me fixer pour une interpellation. Mais je le préviens dès aujourd'hui que je n'accepterai pas de réduire le problème qui se pose à une simple question d'effectifs. (Très bien ! à gauche.)

S'il devient nécessaire de proposer des mesures nouvelles, le gouvernement prendra à cet égard ses responsabilités : je n'ai pas l'habitude de m'y dérober. Mais je ne me laisserai pas engager dans des débats que je considère inutiles et même dangereux au point de vue international et qui, en outre, au point de vue intérieur, ne sont pas désirables au moment où il faut que dans ce pays éclate l'union de tous les Français autour d'une politique de patriotisme et de sauvegarde nationale. (Applaudissements à gauche et au centre.)

Service des poudres

Après le budget de la guerre, le Sénat a adopté celui des poudres.

Le rapporteur spécial, *M. Guy de Wendel*, a montré que des économies avaient été réalisées dans ces services sans porter atteinte aux intérêts des ouvriers. Il a indiqué que les bénéfices réalisés par les services des poudres sont de 29,400,000 francs et ceux qui ont été réalisés par les services des essences s'élèvent à 17,300,000 francs.

Le Sénat abordera ce matin à 9 h. 30 l'examen du budget de la marine militaire. M. Caillaux a demandé au Sénat d'en terminer aujourd'hui avec les budgets des dépenses.

L'assainissement du marché du blé

Le *Temps* a donné hier, aux Dernières nouvelles, le compte rendu de la réunion tenue dans la matinée, par la commission de l'agriculture, sous la présidence de M. Marcel Donon, et au cours de laquelle, elle a entrepris l'examen du projet de loi tendant à l'assainissement du marché du blé.

Dans une seconde réunion tenue l'après-midi, la commission a procédé à l'audition des présidents de l'assemblée de chambres d'agriculture, de la Fédération des syndicats de courtiers en grains, de la Fédération des syndicats des marchands de grains, de l'Association nationale de la meunerie française, du comité national de la grande meunerie industrielle et du syndicat général de la meunerie française.

L'Association générale des producteurs de blé

FEUILLETON DU *Temps*
DU 19 DÉCEMBRE 1934

LA MUSIQUE

Au théâtre Mogador : première représentation de « Mandrin », opérette à grand spectacle en trois actes et vingt tableaux d'André Rivoire et M. Romain Coolus, musique de M. Joseph Szulc.

Au théâtre Marigny : première représentation (à ce théâtre) de « la Créole », opérette en trois actes et cinq tableaux d'Albert Milhaud, version nouvelle de MM. Albert Willemetz et Georges Delance, musique de Jacques Offenbach.

La célébration du centenaire de la mort de Boieldieu à Rouen.

Le cinéma et le music-hall, qui ont créé une concurrence redoutable à toutes les anciennes formes du divertissement public, auront transformé sinon amélioré l'expression théâtrale. Leur influence est plus particulièrement sensible sur les opérettes actuelles. Pour attirer l'attention générale, nos productions légères ont besoin d'une présentation luxueuse et où se marquent un rythme vif, une facilité riante, une continuelle diversité décorative. De là l'engouement de nos contemporains pour l'opérette à grand spectacle, qu'on pourrait appeler de la formule « Isola ».

Avant d'être les heureux directeurs de la Gaîté et de l'Opéra-Comique, MM. Emile et Vincent Isola avaient fait triompher, dans leurs music-halls, les premières ébauches de ce nouveau genre. Depuis qu'ils ont abandonné la gestion des scènes musicales officielles, ils sont revenus aux procédés qui leur avaient si bien réussi autrefois. Soucieux de suivre la mode du jour, ils ont emprunté les meilleurs éléments de succès partout où ils se montraient. Sans jamais lésiner sur les dépenses imposées, ils mettaient tout en œuvre pour émouvoir, amuser et intéresser les spectateurs de toutes les classes de la société. La carrière durable et fructueuse de *No, No, Nanette*, de *Rose-Marie*, de *l'Auberge du Cheval blanc*, a payé les directeurs du théâtre Mogador de leurs efforts et de leurs charges.

Pour monter une opérette française comme *Mandrin*, MM. Isola, avec une pointe de coquetterie dont on leur saura gré, ont fait encore mieux les choses. Ils ont recherché la perfection scénique. Ils l'ont atteinte. En richesse, en ingéniosité, en séduction, leur dernier spectacle dépasse tout ce qui l'a précédé. On sort de la représentation de *Mandrin* proprement ébloui. Aucun théâtre ne saurait offrir aujourd'hui un divertissement si bien agencé, si ample, si coloré, si vivant. Une fois de plus la fortune sourit aux directeurs de l'établissement de la rue Mogador. MM. Isola ont, semble-t-il, repris pour leur compte la devise de Mandrin : « S'enrichir en faisant plaisir au public. » Ai-je besoin de dire qu'il n'y a rien de désobligeant dans le fait de leur prêter pareille devise?

Mandrin fut, en effet, un bandit d'un ordre à part, un de ces héros, à la fois cruels et généreux, dont s'orne la légende et s'enchante l'âme populaire. Durant sa vie et longtemps après sa mort, il a occupé le cœur et la mémoire des foules. Il plaisait même aux meilleurs esprits. Voltaire l'a appelé « un conquérant » et « le plus magnanime des contrebandiers ». Avant d'expirer, le maréchal de Lœwendal réclamait la grâce du « colonel-général des faux-sauniers et contrebandiers de France » et prétendait que Mandrin était seul capable de le remplacer à la tête des armées de Louis XV. Le fameux rebelle dauphinois était doué d'un véritable génie militaire. Selon le mot de Voltaire, il se déplaçait avec ses compagnons « à la vitesse de la lumière ». A trois ou quatre reprises il défit ou égara les troupes royales, dix fois supérieures en nombre, qu'on avait lancées à ses trousses. La rapidité de ses marches, ses grands talents pour la guerre, sa bravoure personnelle ont fait l'étonnement des générations successives.

Il faut lire les deux importantes études que M. Frantz Funck-Brentano lui a consacrées pour le suivre dans ses exploits et toutes ses audaces. Louis Mandrin était né le 11 février 1725, à Saint-Etienne-de-Saint-Geoirs. Ses parents tenaient une petite boutique où ils vendaient un peu de tout. Il était l'aîné de quatre garçons et quatre filles. Il n'était âgé que de dix-sept ans quand il perdit son père et se vit obligé de subvenir aux besoins de tous les siens. Suffisamment instruit et habile, il augmenta rapidement son trafic. En 1748, il fut appelé à fournir de mulets l'armée française d'Italie. Il s'y ruina.

Les fermiers généraux lui firent perdre dans l'affaire environ quarante mille livres. Sur la dénonciation de Moret, brigadier des Fermes générales, son frère, Pierre Mandrin, avait été torturé, puis pendu. Pour sauver un déserteur, Louis Mandrin avait participé à une rixe au cours de laquelle deux hommes trouvèrent la mort. Il fut condamné par contumace à être roué vif. Il se réfugia sur la terre savoyarde, qui appartenait alors au roi de Sardaigne. Un groupe de contrebandiers le prit pour chef.

Louis Mandrin se donna pour tâche de venger la mémoire de son frère supplicié et d'exercer des représailles sur les fermiers généraux, qui l'avaient réduit à la misère. Du 2 janvier 1754 au 26 décembre de la même année, il entreprit en France six expéditions, rayonnant jusqu'à Rodez, au Puy, à Autun, à Roanne, à Ambert, à Beaune. Au retour de la première de ces expéditions, il tua sur une place publique le brigadier Moret. Il n'attaquait ni le peuple ni la bourgeoisie. Il ne s'en prenait qu'aux employés de la Ferme, aux receveurs des greniers à sel, aux entreposeurs des tabacs. Avec ses associés, il vendait sur les marchés et dans les foires du « faux tabac » et des étoffes passés en contrebande, et mettait à contribution les fermiers généraux. Il échappait toujours aux troupes royales qui le serraient de près. A ce commerce, il gagna une fortune d'environ cent mille livres, et conquit une réputation considérable. Il était aimé des femmes, reçu dans la noble société de Savoie, du Dauphiné et de Suisse. Les fermiers tenaient à honneur de le prendre pour parrain de leurs fils.

Les soldats de La Morlière, déguisés en bandits, franchirent la frontière et, au mépris des lois internationales en vigueur, s'emparèrent de la personne de Mandrin à Rochefort-en-Novelaise, le 10 mai 1755. Conduit à Valence, le fameux contrebandier fut soumis à la question, roué et étranglé, malgré les protestations véhémentes du roi de Sardaigne. Louis XV fut obligé d'envoyer le comte de Noailles, en ambassade extraordinaire, pour présenter des excuses publiques au monarque italien.

Aussitôt après son supplice, le nom et la fable de Mandrin ont alimenté jusqu'à l'excès la chronique populaire. Poètes, auteurs dramatiques, romanciers, célébrèrent à l'envi les prouesses du disparu. Trois poèmes circulèrent sous ce titre : *la Mandrinade*. On portait la coiffure « à la Mandrin ». On achetait les pistolets « à la Mandrin ». On attribuait même à l'ennemi des fermiers généraux un testament politique. Son souvenir s'est encore conservé de nos jours au fond de nos campagnes méridionales.

L'exquis poète André Rivoire, qui était d'origine dauphinoise, avait dû avoir son enfance bercée par la légende de Mandrin. Il est émouvant de penser que, dans son œuvre suprême, il soit revenu aux contes et aux décors de sa jeunesse et qu'il ait voulu chanter le plus hardi héros de sa province. Le livret de *Mandrin* est resté inachevé. M. Romain Coolus, collaborateur habituel d'André Rivoire, se chargea de le terminer avec toutes sortes d'habiletés.

L'intrigue, narrée par André Rivoire et M. Romain Coolus, est tissée d'éléments vrais. Il est exact que Mandrin soit entré de vive force à Beaune, le 18 décembre 1754, à la tête d'une soixantaine de compagnons décidés. Le maire de la ville, Gillet, fut obligé de lui compter une rançon de vingt mille francs, acquittée par MM. de Saint-Félix et Estienne, entreposeurs des Fermes dans la cité. Au logis de « la Petite Notre-Dame », faubourg de la Madelaine, le chef des faux-sauniers prit un repas qui ne lui coûta pas moins de cinquante-deux écus. Il accorda une indemnité de cent vingt livres à une vieille femme dont on avait pillé la maison et qui baisa les mains de Mandrin en pleurant de gratitude. Il restitua à l'horloger Midot, qui s'était également plaint, les objets qui lui avaient été volés. Tous les cabaretiers de la ville qui avaient traité les Mandrins furent payés rubis sur l'ongle. Après avoir bu le bon vin offert par le maire, Mandrin se retira en disant : « Messieurs, à vous revoir au Carnaval ! »

A cela se réduit l'épisode de l'histoire régulière. André Rivoire et M. Romain Coolus ont noué autour du personnage une série d'incidents pittoresques, tendres ou comiques. Ils imaginent que les Mandrins ont fait prisonniers les soldats du Royal-Bourgogne, dont ils ont emprunté les uniformes. Ils se font passer aux yeux des Beaunois pour les troupiers du roi. Louis Mandrin se donne pour comte de Beaurepaire, capitaine au Royal-Bourgogne. Le fermier général Fouchard organise une grande fête en l'honneur des nouveaux venus. Séduit par la mine avenante du faux capitaine, il veut faire son gendre de Mandrin. Sa fille, Isabelle, aimée en secret par le timide Antoine des Audières, est elle-même mystérieusement troublée par l'aventurier. Isabelle acceptera d'être unie au soi-disant comte de Beaurepaire, puisque le procureur des Audières s'oppose au mariage de son fils Antoine avec l'énergique jeune fille.

Désireux d'en finir avec son existence dangereuse, Mandrin est fort tenté par la proposition qui lui est faite. Il a envoyé à Louis XV une supplique pour qu'on lui fît grâce et pour qu'il fût incorporé dans l'armée royale avec le grade de capitaine. La réponse du roi lui parvient au moment où il croit avec force à son destin. Elle est négative. Mandrin et ses acolytes vont être pourchassés sans trêve et leurs têtes sont mises à prix.

Mandrin se démasque tout à coup, moleste les habitants, et emmène comme otages le fermier général Fouchard, le procureur des Audières et son fils Antoine, et deux petites commères aguichantes. Isabelle Fouchard a couru sur les traces des bandits. Elle les a rejoints. Crânement, elle se dresse en face de Mandrin. Amazone intrépide, elle ne demande pas mieux que de partager les risques et les périls des gaillards dauphinois. Tout cela n'est qu'illusion et chimère. Lorsque Mandrin annonce à la jeune fille qu'Antoine des Audières s'est battu avec lui et qu'il a été blessé, elle confesse son amour pour le fils du procureur. Bon prince, Mandrin contraint le procureur à donner son consentement au mariage d'Antoine avec Isabelle. Il dote une petite paysanne pour qu'elle puisse épouser celui qu'elle aime. Fouchard est lui-même forcé de prendre pour femme l'une des sémillantes petites commères. Ce sera toute la vengeance du « terrible mais invulnérable Mandrin ».

Comme on le voit, le point de départ et les péripéties essentielles de la comédie reposent sur des faits réels. Le comte d'Argenson, ministre de la guerre, aurait, paraît-il, écrit à Mandrin pour lui promettre l'amnistie. Mandrin, de son côté, a maintes fois dit : « Je serais prêt à quitter le métier que je fais, si je pouvais espérer que le roi me fît grâce. » On approuve que des écrivains de qualité comme André Rivoire et M. Romain Coolus ne se soient écartés qu'à peine de la vérité historique et que, de ce fonds exact, leur pièce n'acquît que plus de caractère et d'éclat. Leur comédie héroïque est quelque chose comme l'illustration, en belles images d'Epinal, d'un événement de l'histoire de France.

La musique de M. Joseph Szulc est écrite et orchestrée avec une extrême adresse. Elle n'emprunte que peu au passé. Elle cède avec bonheur à l'usage courant. Certaines de ses pages rappellent tantôt Léo Delibes, tantôt Offenbach, Louis Ganne, Charles Lecocq, André Messager, M. Reynaldo Hahn et, ce qui est plus regrettable, M. Franz Lehar. Couplets et ensembles sont composés à merveille pour captiver l'auditeur moyen. Les meilleurs passages sont constitués à notre avis par les chœurs et le trio du premier acte, par le ballet du Roi du deuxième acte, et par le quintette du dernier acte. La chanson de route de Mandrin plane sur toute la partition. Des morceaux, comme « les Yeux de femmes » (que le public a fait répéter trois fois à M. Jouatte), « la Chanson à boire », les couplets de Mandrin au troisième acte, « la Chanson » d'Isabelle, seront dans peu de temps fredonnés partout. Cette partition franchement mélodique et d'où ont été rejetés les artifices du jazz est, en somme, d'une jolie tenue.

Je ne crois pas qu'on ait entendu jusqu'à présent dans une opérette un ténor d'une puissance d'organe et de talent égale à celle que déploie M. Georges Jouatte. Ce magnifique chanteur n'a pu être encore apprécié que dans nos grandes sociétés de concerts et dans les manifestations de musique pure. Son début dans l'opérette est un coup de maître. Le sourcil oblique, la bouche méprisante, la mâchoire lourde, il a tracé une saisissante physionomie de Mandrin et s'est révélé un acteur lyrique de tout premier rang. A cet avantage décisif, il ajoute celui de sa technique vocale, depuis longtemps admirée. Mlle Solange Renaux, qui ressemble à une princesse de sang, tient avec charme et distinction le rôle d'Isabelle Fouchard. Elle chante d'une voix prenante et finement conduite. M. Charles Friant n'est pas inférieur à M. Georges Jouatte et parvient à mettre au premier plan le rôle assez inconsistant et effacé d'Antoine. On sait avec quel art il chante et joue la comédie. Son prestige auprès du public n'est en rien diminué. Mlle Hélène Regelly, dont j'ai déjà loué l'esprit et la beauté, Mlle Germaine Duclos, si avenante et si preste, Mlle Monette Dinay, véritable pastel du dix-huitième, se contentent de rôles secondaires. M. René Hérent, de l'Opéra-Comique, dans un rôle de caissier, frère du caissier des *Brigands*, déborde d'une fantaisie intarissable. MM. Robert Allard, Carpentier, René Vilbert et José Dupuis se prodiguent avec zèle. M. Gabriel Diot communique à l'orchestre sa musicalité et sa flamme.

L'époque du dix-huitième est maintenant fort difficile à ressusciter sur une scène. On nous a trop habitués à des décors et des costumes d'une fadeur qu'on ne peut plus souffrir. Par quelle découverte M. Stern est-il arrivé à peindre des maquettes de décors et de costumes d'un accent à la fois si vigoureux et si plaisant? Toutes les valeurs colorées sont justes, toutes les masses harmonieusement balancées, tous les plans bien distribués. Une lumière magique balaye chaque surface. Vision du dix-huitième siècle insoupçonnée, intense et qui ravit le regard. D'autant que M. Edmond Roze, qui est peut-être le seul de nos metteurs en scène capable d'animer comme il convient une comédie lyrique, a imprimé à l'opérette d'André Rivoire, et de MM. Romain Coolus et Szulc, un mouvement précis et joyeux, un élan des plus entraînants.

On ne saurait vraiment relever aucune faiblesse dans ce spectacle fait pour la joie des petits et des grands. On songe parfois à ces scènes mimées par des poupées mécaniques aux devantures des magasins. On observe que, toutes les formes de nos divertissements ont été réunies et combinées en un seul spectacle d'où aucun agrément n'est exclu. A y regarder de près, *Mandrin* est directement issu de nos opéras-comiques tels que *Fra Diavolo, les Dragons de Villars*, etc. On l'a simplement remis au goût du jour. On y a introduit les ressources du cinéma et du music-hall. Tout a été recherché et trouvé pour satisfaire aux désirs du public. Surprise singulière de constater que, dans un théâtre où l'on a fait revivre *Mandrin* et ses complices, le spectateur payant n'est pas volé et qu'il en a, comme on dit, pour son argent.

Je n'ai plus la place pour vous parler avec le détail voulu de *la Créole*, d'Albert Milhaud et Jacques Offenbach, dont la reprise a obtenu un gros succès sur le théâtre Marigny. Cette opérette, où s'est versé peut-être le meilleur du génie égayé d'Offenbach, a été judicieusement rajeunie par MM. Willemetz et Delance. M. O. Labis, musicien savant et avisé, mène l'orchestre. Décors et costumes frappent l'imagination par leur fraîcheur. Une artiste d'exception, Mlle Joséphine Baker, est l'interprète rêvée du principal rôle. Une mise en scène pleine d'animation et de verve a été établie par Mme Léon Volterra, qui en remontrerait à nos techniciens du théâtre les plus éprouvés.

Je me vois également obligé de retarder le compte rendu de l'émouvante célébration du centenaire de la mort de Boieldieu. Cette cérémonie, empreinte de dignité, s'est déroulée à Rouen, sous la présidence de M. Georges Huisman, directeur général des beaux-arts. M. Le Beau, préfet de la Seine-Inférieure, M. Métayer, maire de la ville de Rouen, et M. Eugène Richard, adjoint aux beaux-arts, ont ordonné ces belles fêtes en l'honneur d'un des plus adorables musiciens français. Nous nous attacherons à mieux témoigner de notre reconnaissance envers la municipalité de la ville de Rouen, qui, dans l'occasion, s'est élevée à la hauteur des municipalités des grandes capitales.

HENRY MALHERBE.